

Renvoi au comité de division de la pétition de la commune de Caumont qui demande l'établissement d'un bureau de poste aux lettres dans son arrondissement, en annexe de la séance du 7 thermidor an II (25 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité de division de la pétition de la commune de Caumont qui demande l'établissement d'un bureau de poste aux lettres dans son arrondissement, en annexe de la séance du 7 thermidor an II (25 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 520;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24385_t1_0520_0000_9

Fichier pdf généré le 21/07/2021

déclarer que la Société, en le prenant sous sa protection, et lui offrant tous les secours dont il a besoin, ne fait que remplir un devoir bien cher à son cœur, celui d'honorer la vieillesse, et de la venger des outrages de la nature, 5) que 6 commissaires inviteront ce malheureux père à se rendre quintidi prochain 3^e décade du présent mois, à la séance g^{le} de la Société pour y entendre, de la bouche de son président, l'expression des sentimens de l'assemblée. Le Prem^r article de cet arrêté a reçu à l'instant son exécution; le Président a dit à ce fils ingrat : Vas, malheureux. La Société te rejette de son sein, ainsi que la mer vomit les matières impures qu'elle recèle : quatre censeurs, après s'être fait remettre par La Violette fils aîné, sa carte d'entrée, l'ont conduit hors de la salle au milieu des applaudissemens les plus prolongés; il a pareillem[en]t été fait lecture de l'extrait du procès-verbal de la séance du 25 floréal de cette Société, relativement à l'entrée de La Violette père dans la salle; Le Président, après lui avoir donné le baiser fraternel, lui a témoigné dans les termes les plus touchans les sentimens de la Société; Cette lecture a été vivement applaudie; un membre, après avoir témoigné toute l'horreur qu'inspirait le fils dénaturé et combien il étoit malheureux de trouver encore parmi nous de tels crimes à punir, a demandé que l'arrêté dont s'agit soit traduit en allemand, et consigné au procès-verbal de la manière la plus expressive, qu'extrait dudit procès-verbal soit adressé, tant à la Convention Nationale, qu'à la Société de Valence, pour les convaincre combien la Société de cette Commune, pénétré des sentimens qui distinguent le vrai républicain, étoit outrée d'une telle conduite, et applaudissoit à cet acte de justice; cette proposition mise aux voix a été accepté avec les plus vifs applaudissemens.

Collationné.

LUNG (archiviste)

52

[*Les Montagnards officiers, sous-officiers et canoniers de la Cie d'artillerie attachée au 5^e B^{on}. de la Manche, à la Conv.; Le Croisic (1), 26 prair. II (2)*]

Législateurs

En décrétant qu'il ne sera fait aucun prisonnier anglais ou hanovrien, vous avez mis le comble à nos désirs.

Tesmoins des crimes atroces que le poison anglais a fait naître dans ces contrées, c'eut été pour nous un bien dur supplice d'user de clémence envers des assassins de l'humanité, des monstres qui violent à la fois les droits des gens et de la guerre, des brigands enfin qui, sûrs de la faiblesse de leurs armes, emploient tout ce que peut inventer la scélératesse pour faire égorger la Représentation Nationale et assassiner la Liberté.

Si quelque lâche craignoit le traitement réciproque des mercenaires de Pitt, en le vouant à notre exécution, nous lui dirions : tu n'es pas digne d'être soldat de la Liberté; la victoire ou la mort,

(1) Loire-Inférieure.

(2) C 314, pl. 1255, p. 43. Mention dans *J. Sablier*, n° 1459.

voilà le but des Républicains; plus de prisonniers, guerre à mort aux anglais.

Législateurs, la tradition nous apprend que, dans les dernières guerres, les pourceaux de l'Angleterre attaquèrent inutilement cette petite place; S'ils peuvent être pris d'une semblable frenaïsie, nous nous promettons d'exécuter strictement le décret et de leur faire danser une Carmagnolle maritime au bruit du son du Canon.

Sauveurs de la Patrie, à l'invitation des français vous êtes restés à votre poste pour achever le grand ouvrage de notre Révolution; et nous, à votre exemple, nous ne quitterons nos bricoles et nos écuvillons que quand la Patrie n'aura plus besoin de nos bras. au milieu des plus dangereux orages vous êtes restés inébranlables; Et nous, nous vous promettons de montrer une intrépidité montagnarde devant les ennemis de la Liberté que nous aurons à combattre, et de ne rentrer dans nos foyers qu'après que le dernier tyran aura tombé sous le fer des Républicains. tels sont les vœux de nos cœurs; aggrées-les comme gage de notre reconnaissance.

MAINCENT (*Cap^e*), CASSINE (*fourier*), LEVERDAN (*Lieut^t*), LECLERCQ (*sergent*), GESLIN (*ss-Lieut^t*), JACQUES LEPELTIER. BAROUT jullien LEPELTIER, ALBERT (*Caporal*), LIRMENEURT (*Caporal*), GOHIER (*Canonier*), JULIE (*sergt-maj.*), LOUVET (*Sergent*).

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

53

[La commune de Caumont sollicite l'établissement d'un bureau de poste aux lettres dans son arrondissement. - Renvoyé au comité de division (2)].

54

[La société républicaine de Poitiers (3) s'exprime ainsi : attaquer le féroce anglais, c'est un devoir pour tout républicain français, accumuler les prisons, les poignards et la corruption contre les incorruptibles soutiens de la liberté, voilà les crimes que nous avons à punir. Accapareur injuste du commerce, l'anglais vouloit dominer sur les mers, comme il tenta de soumettre à son joug les principales cités de la république française; mais ses efforts ont été vains. L'arbre de la liberté a été aperçu par ceux même que l'esclavage avoit jusqu'alors courbés vers la terre.

Georges, tyran insensé, et toi, Pitt, ministre perfide et contempteur des droits de l'humanité, tremblez, votre dernière heure approche ! vos satellites ont déjà mordu la poussière à Toulon, à Dunkerque, à Fleurus. Bientôt vous trouverez vous-mêmes le tombeau creusé par vos crimes, et ce sera la bayonnette des hommes libres qui vous y précipitera. C'est pour hâter ce moment, législateurs et pères du peuple français, que nous avons ouvert une

(1) Mention marginale du 7 thermidor.

(2) *J. Sablier*, n° 1459.

(3) Vienne.